

Décision

Générale

colonial

Décision n° 349 accordant une gratification de 2.000 francs à M. Ramandiamanana, commis principal du trésor

n° 349

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une gratification de deux mille francs (2.000 francs), est accordée à titre exceptionnel à M. Ramandiamanana (Clermont), commis principal de 1re classe du Trésor des cadres spéciaux de Madagascar, pour travaux effectués en dehors des heures normales de travail. La présente dépense est imputable au chapitre 13.

article 2

paragraphe 3. de l'exercice 1940 du budget local.